

Été 2013

Solidaires SYNDICAT NATIONAL
Finances
Publiques

Solidaires DOUANES

Solidaires
CCRF & SCL

Solidaires
Sud
INSEE

Sud Centrale
Solidaires
Union
syndicale
Solidaires

Solidaires I.D.D.

Sont également membres :
Solidaires SNABF - SUD CNP

MAP, PMMS, Démarches et projets stratégiques

Les missions de service public
et l'intérêt général
sacrifiés
sur l'autel de la compétitivité

Pour Solidaires Finances, au delà des bonnes intentions déclarées, la logique qui guide les réformes conduites à travers la Modernisation de l'Action publique (MAP) et ses diverses méthodes, se moque comme d'une guigne de l'intérêt général. De même, elle dédaigne le rôle régulateur de l'État dans une économie mondialisée qui ne connaît, quant à elle, d'autres règles du jeu que le « court-terme » et des choix exclusivement liés aux intérêts particuliers et privés.

Sommaire

Page 3 : Ministères économique et financier :
Fuite en avant des réformes au prétexte d'une modernisation «rédemptrice».

Page 7 : DGFiP :
Une administration aux missions essentielles pour la société

Page 9 : DOUANES :
A la croisée des (mauvais) chemins ?

Page 11: DGCCRF :
Mettre fin au démantèlement

Page 13 : INSEE :
Activités régionales menacées

Page 15 : ADMINISTRATION CENTRALE :
Des réformes, des réformes, encore des réformes

Page 17 : INDUSTRIE :
Un réseau démantelé en 15 ans

- Contacts -

Solitaires Finances

Boite 29 - 80 rue de Montreuil 75011 Paris Tel : 01 44 64 64 44
solitairesfinances@solitairesfinances.fr - solitairesfinances.fr

Solitaires Finances Publiques

Boite 29 - 80 rue de Montreuil 75011 Paris Tel : 01 44 64 64 44
contact@solitairesfinancespubliques.fr - solitairesfinancespubliques.fr

Solitaires Concurrence Consommation Répression des Fraudes et Services Communs de Laboratoires

93 bis rue de Montreuil 75011 Paris Tel : 01 43 56 13 30
solitaires@dgccrf.finances.gouv.fr - solitaires-ccrf-scl.org

Solitaires Douanes

Boite 56 - 93 bis rue de Montreuil 75011 Paris Tel : 01 55 25 28 85
solitaires.douanes@wanadoo.fr - solitaires-douanes.fr

SUD Centrale (Ministère de Bercy)

Bat Vauban SUD 1, pièce 0060, 139, rue de Bercy 75112 Paris Tel : 01 53 18 60 22
marie-therese.deleplace@syndicats.finances.gouv.fr - sudcm.org

SUD INSEE

36 rue des Trente Six Ponts 31 054 Toulouse cedex 04 Tél : 05 61 36 61 36
DG75-SYND-NAT-SUD@insee.fr - sudinsee.free.fr

Solitaires Industrie et Développement Durable

93 bis rue de Montreuil 75011 Paris Tél : 03 81 21 69 67
siege@solitairesidd.org - solitairesidd.org

• Contacts :

Jean-Pierre FRILEUX

DREAL Languedoc Roussillon
362, rue Georges Besse 30035 NIMES CEDEX 1
Tel: 04 66 38 54 34 / 06 18 18 33 65
jean-pierre.frileux@developpement-durable.gouv.fr

Pascal MARIE

DIRECCTE LORRAINE - UT de Bar le Duc
Solitaires à l'Industrie et au Développement Durable
28 avenue Gambetta 55000 BAR LE DUC
Tel 03.29.76.78.42 / 06.80.37.42.38
pascal.marie@direccte.gouv.fr



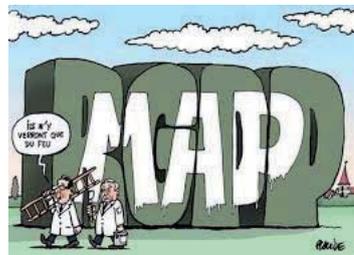
Une Modernisation «rédemptrice» ?

Les gouvernements et les majorités qui les soutiennent changent, les grandes orientations en matière d'action publique demeurent. Les politiques publiques sont certes rebaptisées. La Révision Générale des Politiques Publiques de Nicolas Sarkozy est morte. Pour autant, doit-on se réjouir de la Modernisation de l'Action Publique de son successeur François Hollande ? L'ironie devrait-elle nous conduire à dire continuité de l'État oblige, le désengagement de l'État se poursuit ? Désengagement qui se traduit par toujours plus de concentration et d'industrialisation des services, de dématérialisation et de déshumanisation des rapports avec les citoyens et les usagers au détriment des missions de service public. Par là même, la MAP est la nouvelle antichambre d'une remise en cause profonde du rôle de l'État au service de la cohésion sociale et de l'intérêt général.

Pas différente sur le fond de sa prédécesseuse la RGPP, la MAP semblait vouloir s'en distinguer par la méthode, une gestion étalée dans le temps et son ouverture à la concertation. Dans les faits, les actes ont très vite démenti les intentions.

La MAP ou le leurre de la MÉTHODE...

Selon un sondage de l'Ifop pour Acteurs publics, les deux tiers du panel d'agents de catégorie A et A+ interrogés se disent mal informés. Ils ne sont que 42% à considérer la méthode Map comme «un léger changement» par rapport à la méthode RGPP et pour 15% il n'y voit pas une grande différence. Alors, changement de méthode ? Ou toujours la loi de l'opacité et de la suffisance de quelques décideurs ? Comment imaginer dans ces conditions que les méthodes de concertation ne soient, aujourd'hui comme hier, que le paravent d'un pseudo-dialogue social entre de pseudo-partenaires sociaux inégaux ?



Une cascade d'outils, de nombreux acteurs, un impact démultiplié

La politique de Modernisation de l'Action publique concerne tous les ministères. Elle comprend plusieurs axes : simplification numérique, évaluation, démarche active en faveur de la fusion des agences de moins de 50 salariés ... et plusieurs outils d'élaboration à plusieurs niveaux : décisions du Comité interministériel de la MAP, Plans ministériels de Modernisation et de simplification, Démarches stratégiques dans les directions, Plans triennaux d'adaptation organisationnelle au niveau

déconcentré... Tous ces outils s'inscrivent dans la continuité et la logique de la RGPP, sans que jamais la question des moyens ne soit posée si ce n'est sous l'angle des «gains de productivité». Car, au nom des priorités définies par le gouvernement, il s'agit de faire fonctionner toutes les administrations à moyens constants, voire de plus en plus réduits comme à Bercy. Ainsi, austérité ira encore plus loin, entraînant tous les services publics dans une spirale de «modernisation» réellement infernale ...

Un calendrier serré

1) **Les Comités Interministériels de Modernisation de l'Action Publique** du 18 décembre 2012, du 4 avril 2013 et du 17 juillet 2013 ont déjà annoncé un ensemble de mesures et commandé une kyrielle d'audits en vue de mesures encore à venir. A son tour, la circulaire du 1er ministre du 7 janvier 2013 a enjoint chaque ministre à élaborer un Plan de Modernisation et de Simplification (PMMS). Bercy et toutes ses composantes sont donc concernés

2) Le calendrier d'élaboration des **PMMS** est extrêmement serré :

- 1ère version publiée le 4 avril 2013 ;
- 2ème version finalisée publiée en juillet ; actualisation prévue fin 2013

3) Dans ce même laps de temps, les directions à réseaux de nos ministères (DGFIP, DGDDI, DGCIIS..) ont été conviées à réfléchir à une «démarche stratégique» conduite en concertation avec différents niveaux d'acteurs (entreprises, usagers parfois et divers partenaires sollicités pour donner un avis) et, en dernier ressort, avec les syndicats représentatifs.

Les principales conclusions des démarches stratégiques menées au niveau de grandes directions à réseau, regroupant plusieurs dizaines de milliers d'agents avec des centaines de points d'implantation sur l'ensemble du territoire national, seront intégrées aux versions finales des PMMS.

4) De plus, plusieurs **politiques publiques transversales** relevant de la responsabilité partielle des ministères économique et financier font l'objet **d'évaluations** :

- 1ère vague (janvier 2013) **politiques d'aides aux entreprises, des dispositifs d'appui à l'internationalisation de l'économie, du pilotage de la politique en faveur de l'économie sociale et solidaire ;**
- 2ème vague (avril 2013) **politique de l'organisation et du pilotage des réseaux à l'étranger et de la gestion de la politique de sécurité sanitaire des aliments.**

Les versions ultérieures des PMMS (postérieures à juin 2013) intégreront les nouvelles mesures prises à l'issue de chaque évaluation. Comme dans un scénario et un cycle de «modernisation» sans fin ...

Une modernisation aux dépens de l'intérêt général

Cette logique «modernisatrice» globale se prévaut d'être mise en œuvre pour répondre aux besoins des usagers (particuliers/professionnels/territoriaux) qui souhaiteraient «une administration plus réactive, plus accessible et plus simple». Pour sa part, Solidaires Finances affirme que les vrais objectifs conditionnant les choix des décideurs sont les suivants :

- arrimer l'administration publique, ses missions, finalités et moyens aux exigences du «Pacte national en faveur de la croissance

et de la compétitivité»,

- rassurer les institutions internationales (Banque Mondiale, FMI, OCDE, UE), ainsi que les marchés financiers quant aux ambitions réformatrices du gouvernement.

Pour le gouvernement dans son ensemble, il faut surtout faire la démonstration d'un engagement absolu en faveur de la réduction des dépenses publiques et de la «voilure» des missions dévolues à l'État afin de rassurer le monde de la finance internationale.

Des ambitions inégalées de transversalité et d'inter-ministériarité

Quelques grands chantiers interministériels de la MAP indiquent encore combien le gouvernement entend persister dans la logique de concentration par l'industrialisation des processus et des procédures et l'éloignement du service direct rendu à l'utilisateur. Déjà à l'œuvre depuis le début des années 2000, elle a connu un essor particulier avec la très néfaste RGPP. Avec la MAP, il faut craindre que cette logique atteigne son apogée :

☞ **«refondation» de la relation avec les usagers par le biais de l'administration numérique** avec pour corollaire, le bouleversement des cadres institutionnels de concertation».

☞ **Ministériarisation des Technologies de**

l'Information et de la Communication avec une «mise en œuvre d'un cadre de cohérence technique commun à l'ensemble des directions» et une «mutualisation des réflexions stratégiques communes à plusieurs directions en matière de lutte contre la fraude». Les «ressources informatiques» et les salles d'hébergement seront «OPTIMISÉES» (suites pressenties de la mission d'optimisation des fonctions support au niveau ministériel confiée à l'IGF début 2013).

Dans ce cadre, quel sera l'avenir de l'informatique publique, déjà gangrenée par des transferts de charges vers des prestataires privés et la perte de compétences à leur profit, avec des risques pour la continuité du service public ?

Evolution et la convergence des modes d'organisation et de la «culture professionnelle» par la recherche d'une «performance accrue» des fonctions supports :

Six projets structurants pilotés par les ministères économique et financier ont vocation à développer l'inter-ministériarité des «processus» et le contrôle des dépenses publiques :

- finaliser la réforme de la gestion des retraits des fonctionnaires de l'État et de ses opérateurs ;
- Poursuivre la mise en place de l'Opérateur National de la Paie ;
- « Optimiser » la politique des Achats de l'État et de ses opérateurs avec une nouvelle cible pour la période 2013-2015 de 2 Mds € d'économies (dite de « gains cumulés ») ;
- Approfondir la politique immobilière de

l'État et de ses opérateurs ;

- Mieux valoriser le patrimoine immatériel de l'État ;
- Poursuivre la modernisation de la fonction financière : (NB : oui il s'agit bien de CHORUS avec sa complexité, ses bugs, les difficultés que cette application donne à de nombreux gestionnaires...).

Au delà de cette liste à la Prévert, Solidaires Finances dénonce le fait que ces projets dits «structurants» élargissent le champ de l'inter-ministériarité sans qu'ils ne fassent l'objet d'une concertation à un niveau pertinent et adéquat. Et si on en parle parfois c'est le plus souvent lors d'un examen des textes d'organisation (décret, arrêté) totalement désincarnés ce qui est loin d'être satisfaisant !

«Bercy» :

des missions «prioritaires» !

Depuis 2007, Bercy n'est officiellement plus prioritaire.

Pour Solidaires Finances, cette continuité est dangereuse pour les missions de service public rendu au nom de l'intérêt général. Pour preuve les récents accidents « industriels » que nous subissons : «cheval-gate», affaire Cahuzac..., et combien d'autres en perspective si l'Etat continue d'accélérer son désengagement sur des sujets aussi vitaux pour notre société et sa cohésion .

Solidaires Finances considère que les missions d'intérêt général doivent être renforcés en développant les contrôles dans les domaines suivants qui relèvent tous de Bercy :

- lutte contre la fraude fiscale (60 à 80 milliards d'euros par an) et le renforcement des contrôles des dépenses publiques (Etat et collectivités territoriales) ;
- renforcement des contrôles douaniers dans une période où les échanges s'accroissent et se densifient ;
- reconstruction d'un véritable service public de protection économique des consommateurs ;
- réaffirmation de l'importance d'une statistique publique indépendante ;
- reconstruction d'une administration centrale au service de l'ensemble des missions ministérielles ;
- réaffirmation du bien-fondé missions de contrôle et de protection des citoyens face aux dangers industriels (cf. AZF, entreprises classées Seveso, centrales nucléaires).

Pour Solidaires Finances, les objectifs fixés par la Modernisation de l'action publique (MAP), les Plans Ministériels de Modernisation et de Simplifications (PMMS), et autres «Démarches et Plans Stratégiques» vont à l'encontre de ces priorités. Il est impératif d'infléchir la tendance.

L'urgence est à l'intérêt général ; il doit être à nouveau au coeur de l'action publique et des choix du gouvernement.



La DGFiP, une administration aux missions essentielles pour la société

Un plan pluriannuel visant à la renforcer est indispensable. Sans cela, il ne sera pas possible de prétendre :

- lutter contre la fraude,
- accueillir les contribuables et usagers,
- mettre en œuvre des réformes fiscales,
- bien gérer la dépense publique,
- gérer et conseiller les collectivités locales,
- recouvrer l'impôt et les recettes publiques...

Issue de la fusion de la Direction générale des impôts et de la Direction générale de la comptabilité publique qui en avaient déjà connues, la DGFiP a connu de profondes mutations depuis sa création en 2008.

Les missions de la DGFiP sont étendues : recouvrement des recettes fiscales et non fiscales de l'Etat et des collectivités locales, gestion du domaine de l'Etat, gestion de la dépense publique, conseil aux collectivités locales, aux missions cadastrales, aux amendes... La DGFiP est l'administration des finances publiques au sens large.

La seule télédéclaration des revenus par internet ne peut justifier les suppressions massives d'emplois et éclairer les choix gouvernementaux successifs. L'inspection des finances avait évalué les gains de productivité de la télédéclaration à 65 emplois par million de télédéclarants. La DGFiP aurait du, selon ce calcul, perdre moins de 1 000 emplois depuis 2002. Elle en a perdu 25 000... En réalité, la hausse de la charge de travail est réelle ; elle a été évaluée à 35% sur la période 2007/2011... De même, la complexité du travail s'est considérablement accrue, en témoigne le nombre de nouveautés fiscales et de changements dans l'organisation du travail.

Les moyens baissent fortement mais la charge de travail augmente

La DGFiP a subi plus de 25000 suppressions d'emplois depuis 2002 et, depuis 2007, le taux de non remplacement (c'est-à-dire le taux de suppression d'emplois rapporté aux départs à la retraite) est de 2 sur 3. Celui-ci a été largement supérieur au taux de 1 sur 2 mis en œuvre dans le cadre de la RGPP. Pour 2013, selon le rapport de la Commission des finances de l'Assemblée nationale précité, « le taux de non remplacement des départs à la retraite atteint 67,4 % ».

Ces suppressions d'emplois ont exclusivement pesé sur les catégories C (depuis 2006 suppression de 17545 emplois « équivalent temps plein travaillé » -ETPT-) et B (6719 ETPT depuis 2006). Or, les agents de catégorie C et B assurent des missions centrales pour la DGFiP. Ces suppressions d'emplois ont remis et continuent de remettre en cause l'exercice même des missions et ont dégradé de manière très inquiétante la qualité du service public et les conditions de travail de tous les agents.

Enfin les moyens financiers ont baissé de 7,9% en 2012 et baisseront de 9% en 2013. Concrètement, que des travaux d'aménagement ne seront pas effectués, des entreprises travaillant pour l'Etat seront payées tardivement, que des paiements de loyers seront différés, des frais de déplacement seront mal remboursés...



NON ! La DGFIP n'est pas une administration coûteuse

La DGFIP se situe depuis de nombreuses années dans une moyenne, en réalité plutôt basse, en termes de coût de gestion de l'impôt et de la dépense. Elle se positionne en milieu du classement établi par l'OCDE alors qu'elle assure l'ensemble des missions fiscales notamment là où d'autres Etats ont fait le choix de privatiser une partie du recouvrement de l'impôt.

Une situation alarmante

Nous faisons nôtre le constat de la Commission des finances de l'Assemblée nationale ; «Plus que tout, les agents de la DGFIP s'inquiètent pour la sauvegarde des métiers et le maintien de la qualité de service. Leur dignité et leur conscience professionnelles sont en jeu».

Les simplifications, certes parfois nécessaires, ne peuvent pas constituer une «solution miracle», ce d'autant que la législation et, le contexte économique, tendent à se complexifier. La dématérialisation déjà engagée, n'a pas empêché la hausse de la charge de travail et de sa complexité, elle n'a pas non plus réduit le besoin d'un service public « physique » et de proximité. Et, la solution ne peut venir d'un abandon de certaines missions, toutes essentielles au bon fonctionnement de la vie en société.

Des défis pour les finances publiques nationales et locales

☞ **Accueil du public :** Dans tous les services qu'il s'agisse des impôts et des recettes dus par les particuliers ou par les entreprises le nombre de contribuables et d'usagers se rendant à l'accueil, mission centrale a considérablement augmenté (près de 60% depuis 2002 pour la seule campagne «impôt sur le revenu»). Mais les emplois ne suivent pas. Files d'attente de plus en plus longues, disponibilité très réduite pour répondre à des sollicitations nombreuses (32,6 millions d'usagers en 2012), détection de la fraude et contrôle fiscal affaiblis etc., en sont les conséquences concrètes.

☞ **La lutte contre la fraude fiscale.** Si le Premier Ministre a présidé un comité national de lutte anti-fraude en janvier 2013, si de nouvelles mesures ont été annoncées suite à «l'affaire Cahuzac», la lutte contre la fraude fiscale (estimée par notre organisation entre 60 et 80 milliards d'euros par an) ne peut être réellement efficace qu'avec un renforcement de tous les moyens, juridiques matériels et humains pour gérer les dossiers, détecter la fraude, programmer et assurer le contrôle fiscal et recouvrer les sommes rectifiées.

Dans ce contexte, les nombreuses mesures fiscales votées chaque année ne sont pas anticipées, ce qui augure mal de la mise en œuvre des futurs dispositifs (révision des bases de la contribution foncière des entreprises, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) ,...).

☞ **Dépense publique,** le Ministre de l'économie a déclaré le 14 novembre que l'Etat devait d'ici 2017 payer ses fournisseurs en 20 jours. Sachant qu'en 2011 le délai global de paiement de l'Etat se situait à 36 jours compte tenu du déploiement du progiciel CHORUS et des réorganisations concomitantes dans le secteur de la dépense, dans les conditions actuelles, cet objectif paraît difficilement atteignable.

☞ **Les finances locales, un enjeu majeur :** Acte 3 de la décentralisation, impact de la réforme des collectivités territoriales ou de la révision des bases, tout montre que la DGFIP a un rôle majeur à jouer dans la période. Or, là également, moins d'emplois, c'est moins de contrôles. C'est moins de disponibilité pour un soutien pourtant essentiel aux collectivités territoriales, à leurs élus et à leurs services, en particulier pour les plus démunies d'entre elles.

Dans tous les services, la charge de travail est en hausse, tout comme sa complexité.

Si les suppressions d'emplois et la baisse des moyens se poursuivent, il y aura soit des abandons des missions, soit des privatisations, soit encore une pression plus grande sur les agents, une nouvelle dégradation de la qualité du service public et par une nouvelle dégradation des conditions de travail avec le risque avéré d'un «syndrome France Telecom».

Il faut un plan d'urgence. Dans l'immédiat, des mesures s'imposent : arrêt des suppressions d'emplois et de la baisse des moyens de fonctionnement, plan d'amélioration des conditions de travail, changement dans le mode de management, maillage territorial fin et adapté aux besoins, une reconnaissance de la qualification réelle des agents.

Démarche stratégique, l'artifice de la méthode

Concertation par omission

La «démarche stratégique» de la DGFIP a été lancée dans le cadre de la Modernisation de l'Action Publique qui succède à la défunte Révision Générale des Politiques Publiques. Elle prétend notamment s'appuyer sur une démarche pseudo-participative du réseau, en fait une association pour l'essentiel des directions régionales voire départementales et des délégués inter-régionaux, qui ne retiennent que ce qui va dans le sens des orientations de la direction générale quand ce n'est pas ce qu'elle a déjà décidé.

Pour la DGFIP et son directeur général, l'exercice ressemble à l'affirmation d'un acte de foi. Par principe, il ne nécessite donc pas la confrontation à la réalité. La «démarche stratégique» se réduit ainsi à une opération de communication tous azimuts. Il faut faire croire que l'administration peut, sans moyens supplémentaires, faire mieux sans repli de l'action publique, sans désengagement supplémentaire de l'État. Il faut faire croire que les pertes de tâches et de missions dans le réseau, la concentration des services précédant le rétrécissement du maillage territorial, le développement du numérique et des «nouvelles offres de service» n'empêcheront pas demain l'accès à notre service public pour tous ses usagers. Il faut rassurer, notamment les agents de la DGFIP, par un discours conquérant et volontariste : «l'heure est au développement de la DGFIP», «faites moi confiance», même si la réalité des moyens et de l'exercice des missions de la DGFIP raconte tout autre chose et contredit cette «volonté proclamée».

L'«ambition» affichée de la démarche stratégique, en forme de slogan, est d'ailleurs ambiguë si ce n'est contradictoire : «mobiliser son professionnalisme au service du rétablissement des finances publiques». La réalité du «rétablissement des financements publics» pour la DGFIP, c'est la contrainte budgétaire, l'austérité, c'est le refus d'accorder les moyens nécessaires à nos missions de service public.

Toujours des vieilles antiennes : concentration, dématérialisation, déshumanisation

Pour demain, les logiques de concentration, d'industrialisation et d'allégement des procédures, déjà à l'œuvre, se confirment. Avec la concentration envisagée des budgets opérationnels de programme au niveau inter-régional, certaines missions pourraient ainsi être exercées par une DDFIP pour le compte d'une autre, voire transférées des DDFIP vers les DRFIP. Faute de moyens humains et financiers, l'approche par les enjeux a encore de beaux jours devant elle. Ainsi, pour les publics considérés fragiles et défavorisés, l'accueil physique pourrait se faire le cas échéant avec le concours des CAF (dont on connaît déjà les difficultés de fonctionnement et de l'accueil ...). Dématérialisation et déshumanisation des rapports avec les citoyens et les usagers continuent d'être privilégiées au détriment des missions de service public.

Reste au final le discours compatissant d'un directeur général au «ressenti» des agents qui composent son administration mais qui, sans la volonté conquérante de se battre pour des moyens supplémentaires, cache mal le discours de maître d'œuvre de la politique de désengagement de l'État et de repli de l'action publique.

Des paroles ... contredites par les actes

Comment croire à l'«ambition» de la démarche stratégique lorsqu'on lit la circulaire, annotée de la main même du directeur général, sur «la concertation avec les collectivités locales pour maîtriser l'augmentation des charges de la DGFIP découlant de la réinternalisation de la gestion de certains services publics locaux» ? Faute d'envisager la mobilisation de moyens, la DGFIP renonce avec cette circulaire à exercer ses missions auprès des collectivités locales lorsqu'en toute autonomie de gestion, dans le respect d'orientations voulues par leurs habitants et leurs électeurs, elles font des choix qui lui «coûtent» : ou ces collectivités doivent être convaincues d'abandonner la re-municipalisation de services essentiels comme l'eau ou, à défaut, la DGFIP laissera de côté d'autres missions à leur détriment. C'est ainsi que la DGFIP se fait son propre fossoyeur, disqualifie ses services et nie l'utilité de son réseau de service public. **C'est là, très concrètement, ... une stratégie de dissimulation d'abandon de missions.**





DOUANES : à la croisée des (mauvais) chemins ?

La nouvelle majorité a admis que la DGDDI a subi beaucoup de mutations et veut imprimer un cap à moyen terme. C'est le rôle dévolu au projet stratégique à l'horizon 2018, à l'instar de ce qui se passe pour la DGFIIP.

La nouvelle majorité a admis que la DGDDI a subi beaucoup de mutations et veut imprimer un cap à moyen terme. C'est le rôle dévolu au projet stratégique à l'horizon 2018, à l'instar de ce qui se passe pour la DGFIIP.

Ce projet est supposé partir de libres réflexions venant de la base. On peut d'ores et déjà balayer cela. La Douane s'enorgueillit d'une forte participation, que l'administration est bien la seule à constater. A grands coups de bidonnages et autres réunions à présence obligatoire on arrive toujours à monter une belle légende en carton pâte, à laquelle les agents ne croient guère. Le projet est en fait réalisé par l'administration pour servir de support à un mouvement de fond à savoir le resserrement du réseau douanier et la poursuite, voire l'amplification des suppressions d'effectifs, le tout sous couvert d'une nécessaire adaptation aux nouveaux enjeux de la Douane.

La nouvelle directrice générale (arrivée au début de l'année 2013) n'a d'ailleurs pas fait mystère de sa lettre de mission : des « gains de productivité », débouchant sur des suppressions d'emplois, prises en charge par un accompagnement social (qui s'avère, en fait, inchangé par rapport à l'existant).

Pour employer un raccourci, on peut dire de la Douane que la Douane part de loin ... et risque de n'arriver nulle part ! La formule est peut être facile, mais correspond en tout cas à la réalité du vécu de la DGDDI depuis des années et au ressenti de ses agents. Sur ce point, on peut déjà déclarer sans risque de se tromper que toutes les gesticulations politico/administratives demeureront vaines, si elles ne sont pas portées par un autre souffle que celui que nous avons connu jusqu'à présent.



Un emploi supprimé par jour

Notre rythme de « saignées » est – 370 emplois par an (à l'exception de 2013). Ceci correspond à deux chiffres marquants en termes d'illustrations : chaque jour qui se lève a vu un emploi d'agent des Douanes disparaître. C'est l'équivalent d'une direction régionale des Douanes qui est supprimée chaque année. Le rythme n'est évidemment pas tenable. La gageure serait que celui-ci soit encore accru par un gouvernement en principe plus interventionniste, cadre dans lequel la Douane s'inscrit. Or, les tendances nous indiquent un volume de suppressions qui se rapprocheraient de celui de 2012. Le message est éclairant.

Contrôle douanier fragilisé

Ce mouvement s'est accompagné de défis de plus en plus relevés : densification et accélération des échanges, fraudes multiformes et extrêmement mouvantes, ... L'administration y a également apporté sa touche en fragilisant les possibilités de contrôle, qui constitue pourtant un ADN de la DGDDI. Elle a également consacré la discrimination entre opérateurs, quitte à s'asseoir sur certains principes du Service Public. Une « aventure » a même été tentée, à savoir le partenariat public / privé s'agissant de la fiscalité (taxe poids lourds). Bref, la Douane a beaucoup osé mais surtout dans un sens qui correspond largement à une vision libérale des échanges. Sur ce point, le décalage tant avec la réalité des flux et des enjeux qu'avec les attentes du corps social est patent.

Un « projet stratégique » pour amplifier les dégâts ?

Or, le projet stratégique a une visée nette, à savoir poursuivre et amplifier ces tendances.

Ce dernier veut concentrer l'administration en grandes structures à vocation dédiée : un service grands comptes, un service de ciblage, ... Les missions fiscales seraient également concentrées avec un travail « d'élagage » au passage.

Nous n'aurions plus un découpage basé sur un maillage territorial, mais plus sur une mission ou un public. Si les structures de lutte contre la fraude sont encore en question (la direction générale les évoque très peu), le service de dédouanement et les autres services au public prennent de plein fouet une vague de dématérialisation, même si les opérateurs manifestent quelque résistance. C'est l'imposition d'un service public largement immatériel. Dans une large mesure, l'interlocuteur de l'usager sera ... un site internet !

L'administration revendique une très forte discrimination entre des opérateurs de masse et les autres. Pour ces opérateurs, il y aurait une direction nationale, à vocation européenne. Les autres (PME, TPE, ...) seraient renvoyés à une forme de droit commun local.

La conséquence (recherchée) est une réduction de la voilure, aboutissant à une administration concentrée en grandes directions. On basculerait dans une large mesure d'une administration de contrôle vers une administration d'accompagnement et de services. A échéance, c'est la Douane ... sans la Douane !

◆ Le maillage territorial est largement en question, mais il ne faut surtout pas le dire. Tabou encore plus absolu : surtout ne pas estimer le gain / massacre estimé (espéré ?) en termes de postes.

Les missions sont également touchées, avec des abandons possibles (pour le coup, ce n'est pas un tabou ...).

◆ En matière de lutte contre la fraude, malgré les limites déjà évoquées, le resserrement du dispositif n'est également pas un mystère. Jusqu'à très récemment, la direction générale voulait plaquer une organisation uniformisée avec un seuil couperet (40 agents).

L'administration sait fort bien maquiller le tout en évoquant la « généralisation des dispositifs tactiques », belle litote pour une administration hors sol. Or, la force de la Douane est son ancrage très fort dans la réalité des flux et des échanges. Bien évidemment, la DGDDI pourra toujours continuer à afficher un palmarès ronflant. Mais ce dernier est dû, pour une très large partie, à deux facteurs : l'attachement très fort des agents à leurs métiers et une implacable réalité des trafics.

◆ Certains grands équipements ou programmes semblent « sanctuarisés » (avons Beechcraft, patrouilleur en Méditerranée). Cependant, ceci est une réalité pourtant très variable, comme le montre la situation du Havre, place pourtant stratégique. A un équipement trop

vieux pour son entretien, on substitue un appareillage à la fois vieillissant et peu adapté, en bougeant les agents qui lui sont liés comme de simples pions.

Par ailleurs, ces moyens lourds entraînent forcément des arbitrages douloureux pour le reste. Ainsi, le fait d'en être doté n'est en aucun cas un moyen suffisant pour attester du bon « traitement » des missions douanières.

◆ Notre formation est également touchée. Si une base commune n'est pas critiquable en soi, le fait de réduire des pans fondamentaux (exemple : l'exercice des contrôles) à de simples modules de complément est totalement à l'opposé de ce que le contexte rend nécessaire. En effet, l'environnement est de plus en plus soumis à une très haute technicité, vers laquelle il faut tendre, plutôt que de se payer de simples mots, sans grande réalité derrière.

Une réalité sur laquelle l'Etat pourrait bien buter est la mise en lumière de nos carences. Ainsi, nous ne disposons pas de certains outils basiques propres à l'exercice de nos missions. Par exemple, notre système de dédouanement (Delta) est, en partie sourd et aveugle, quant à des aspects fondamentaux, pour exercer un contrôle digne de ce nom.

En termes de conditions de travail, le tableau n'est à l'évidence pas idyllique. Et les tendances qui se dessinent, devraient immanquablement encore dégrader cette situation.

La DGDDI se singularise également par une forme de résistance aux nouveaux espaces ouverts aux CHSCT. Pour partie, cela s'est déjà terminé devant les tribunaux avec une décision cinglante pour l'administration.

Une administration délestée de ses moyens ?

S'agissant de l'accompagnement des évolutions (au-delà de la démarche pseudo-participative), la lumière est par contre très crue. En effet, l'administration introduit les débats par une référence à la loi Mobilité de 2009, à savoir le texte qui, sous couvert de la fluidité des parcours, contenait également une attaque en règle contre le statut de la Fonction Publique. Quelques lignes plus loin, elle revient sur un droit fondamental pour un fonctionnaire : celui du départ (sic!). Bel élan pour une administration : une référence de l'ère Sarkozy, une autre du Thatcherisme. N'en jetez plus ...

Sachant que le seul levier en terme d'accompagnement social se trouve au niveau de la Fonction Publique et que toutes les administrations sont à peu près dans la même situation, on se demande ce qui peut bien se trouver dans la musette de notre directrice générale en la matière. A notre sens, rien.

A part le suivi « personnalisé », qui ne veut pas dire grand-chose ...

Voilà donc bien une administration sous tension, qui ne connaît qu'un seul équilibre : elle tape tout autant sur ses personnels que sur ses missions.



DGCCRF : mettre fin au démantèlement

La DGCCRF a subi depuis 2009 ce qui n'est ni plus ni moins qu'un démantèlement : destructions des structures entraînant, entre autres une inégalité de traitement et d'accès au service public tant pour les consommateurs que pour les professionnels (de par une organisation territoriale disparate et floue) ; des méthodes de travail entraînant des pertes de compétences, annihilant toute cohérence et surtout toute efficacité d'action... ; baisse sans précédent du niveau des effectifs...

Qui peut imaginer qu'une administration couvrant et contrôlant tant de secteurs de l'activité économique (sécurité des produits alimentaires, industriels et des prestations de service mais aussi protection économique des consommateurs et régulation des marchés) peut aujourd'hui fonctionner alors que 600 emplois ont été supprimés en 6 ans (pour un total aujourd'hui de seulement 3001 emplois). Et ce, alors même que ces «quelques» agents ne travaillent plus au quotidien dans des structures administratives ayant un lien hiérarchique entre elles. Aberration du système pensez-vous... Cauchemar quotidien vécu par les agents de la DGCCRF et pots cassés pour les consommateurs et les professionnels.

Le «Cheval gate», un scandale qui agit comme un révélateur !

En effet, comme une conséquence directe de ce démantèlement en règle, ce qui était redouté et annoncé depuis longtemps est arrivé : l'accident industriel à Bercy, autrement dit le «chevalgate» ! Ce scandale purement économique, impliquant de nombreux acteurs de l'industrie agro-alimentaire, a montré comment ont été floués des millions de consommateurs qui ont acheté, au prix du bœuf, des plats préparés à base de cheval. Enrichissement de quelques uns au détriment de tous.



Au final, cette tromperie a fait voler en éclat la confiance des consommateurs, pourtant élément indispensable à la relance de la consommation en période de crise notamment.

Ainsi donc, si la DGCCRF est indispensable c'est bien par ces deux éléments : la protection économique apportée à tous mais aussi le rôle qu'elle joue sur la confiance des acteurs économiques.

Dans cette affaire, comme dans toutes celles qui sont traitées chaque jour, les agents de la DGCCRF travaillent en faisant fi des difficultés quotidiennes qu'ils rencontrent. Mais cette situation n'est pas tenable à terme et 5 ans après ce démantèlement, il est indispensable de tirer les enseignements de ce fiasco et de recréer concrètement un service public de protection économique des consommateurs.

Il est temps d'inverser la logique

Il ne suffit plus aujourd'hui que les pouvoirs publics mettent régulièrement la DGCCRF en avant (tout au long de l'année et notamment pendant l'été dans le cadre de la protection des vacanciers ou juste avant les fêtes de fin d'année pour s'assurer, notamment, de la sécurité des jouets). La DGCCRF ne peut plus être un simple alibi.

Les crises et les scandales arrivent, ils ne relèvent pas que du simple fantasme.

Il est temps que la DGCCRF ne soit plus «utilisée» comme cela est parfois le cas pour donner aux consommateurs l'assurance que l'Etat veille à leur protection mais également pour garantir aux professionnels un bon fonctionnement du marché.

Le projet de loi Consommation a été présenté par Benoît Hamon fin juin à l'assemblée nationale, donne des avancées pour les consommateurs notamment par la mise en place de l'action de groupe ainsi que par un renforcement des droits des consommateurs sur internet. Le projet de loi prévoit également de nouveaux pouvoirs pour les agents de la DGCCRF comme le fameux «client mystère» qui permettra aux agents de ne pas se présenter en début de contrôle ainsi que le renforcement de certaines sanctions.

S'il faudra voir à l'usage ce que cela apportera au travail des enquêteurs, il faut surtout avoir conscience que sans réorganisation concrète des services, sans effectifs à hauteur des missions qui sont confiées par le législateur à cette administration, rien ne pourra faire que les droits des consommateurs seront effectivement respectés.

La DGCCRF, un service public à reconstruire ...

Au-delà de la nécessaire et essentielle reconstruction du service public de protection économique des consommateurs, il est également indispensable que tous les projets dans les cartons aillent également dans le sens d'une meilleure protection des consommateurs.

Or, à ce stade, il y a du souci à se faire. En effet, la Directrice Générale envisage, de déléguer les contrôles actuellement réalisés par la DGCCRF dans les secteurs d'activité identifiés sous le vocable «remise directe», et dont font partie les services de la restauration commerciale et les commerces de la distribution alimentaire (boulangeries, pâtisseries, boucheries, charcuteries, poissonneries, alimentations générales ou spécialisées, grandes et moyennes surfaces, ...). Cela signifierait confier à des prestataires privés le contrôle de l'hygiène dans ces établissements.

Double erreur ! D'une part cela contribuerait à fragiliser financièrement les professionnels (faire appel à ces prestataires est tout sauf gratuit). D'autre part, les contrôles d'hygiène ne peuvent être dissociés des autres contrôles effectués par la DGCCRF tant l'hygiène et la loyauté de la concurrence sont liées.

... au nom de l'intérêt général

Sauf que la sécurité des consommateurs et la protection économique des consommateurs en général sont des missions régaliennes qui ne sauraient être déléguées sous quelque forme que ce soit !



Communiqué de presse
Le gouvernement ne prend pas la mesure des enjeux
en matière de protection économique des consommateurs !
Attend-il un nouveau Chevalgate pour reconstruire la DGCCRF ?

Alors que le projet de loi consommation est en cours de discussion et que le gouvernement affiche l'ambition d'offrir aux consommateurs une meilleure protection par de nouveaux droits (action de groupe par exemple) mais également grâce à un renforcement des pouvoirs donnés à l'administration en charge de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, la DGCCRF, le gouvernement s'arrête en cours de route !
 Il a choisi de ne pas réorganiser cette administration démantelée par la RGPP / Réate sous la présidence de Nicolas Sarkozy et le gouvernement Fillon !

En effet, le Comité Interministériel de Modernisation de l'Action Publique, réuni ce 17 juillet, a décidé de poursuivre la déstabilisation et de ne pas mettre fin au désastre dénoncé par les agents de cette administration depuis 5 ans (sans aucune demande salariale faut-il une nouvelle fois le préciser !) mais aussi par le Ministre de l'Economie, Pierre Moscovici, le Ministre de la Consommation, Benoît Hamon ainsi que de nombreux Députés et Sénateurs !

De nombreux rapports ont également partagé ce constat : celui du Député PS Jean Gaubert en 2011 puis du Sénateur UMP Antoine Lefèvre en 2012, tous deux rapporteurs du projet de loi de finances, mais également début juillet celui de la [Cour des Comptes](#) et celui de la mission Rebière-Weiss.

Le CIMAP a donc annoncé comme unique mesure pour l'organisation de la DGCCRF : "le ministre des Finances proposera des mesures permettant de concilier l'exercice des missions de contrôle au niveau départemental avec une coordination régionale des compétences spécialisées".

Ceci n'arrangera en rien la situation de la DGCCRF ! Le service public de protection économique des consommateurs ne peut plus se contenter de concilier !

Aujourd'hui, c'est d'un véritable changement dont la DGCCRF a besoin !

Depuis 5 ans, Solidaires CCRF & SCL, Solidaires Finances et Solidaires Fonction Publique défendent la nécessité d'une administration unie et cohérente en charge de la protection économique des consommateurs avec notamment comme pilier une chaîne de commandement hiérarchique verticale et forte.

Au-delà du constat d'échec des DDI et des DIRECCTE, Solidaires porte un [projet complet d'organisation](#) pour que les agents de la DGCCRF soient en capacité d'exercer leurs missions de manière efficace tant pour les consommateurs que pour les professionnels. Ce n'est en rien ce qui est proposé aujourd'hui, ni de près ni de loin !

Maintenant, les consommateurs doivent donc savoir qu'ils ne sont plus protégés de manière satisfaisante malgré ce que le gouvernement tente de leur faire croire ! Qu'une nouvelle crise type Chevalgate arrivera tôt ou tard !
 De nouveaux droits sans personne pour contrôler de manière efficace qu'ils sont respectés, cela ne sert à rien !
 A quand enfin l'égalité de traitement et d'accès à un service public de protection économique des consommateurs efficace et cohérent ?
 Demain, les pouvoirs publics ne pourront pas dire qu'ils ne connaissaient pas la situation de la DGCCRF !

Contact : Emmanuel PAILLUSSON - Tél : 01.43.56.13.30 – 06.66.28.91.92

SOLIDAIRES Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes et Service Commun des Laboratoires
 93 bis, rue de Montreuil 75011 Paris - Tél. 01 43 56 13 30
SOLIDAIRES@dgccrf.finances.gouv.fr - Site Internet : www.solidaires-ccrf-scl.org



INSEE : missions d'informations économiques et sociales en danger

Les missions de l'Insee : alimenter le débat public...

L'institut national de la statistique et des études économiques, tout le monde connaît : c'est le recensement de la population, les chiffres du chômage, le pouvoir d'achat des ménages... Autant de résultats et de travaux d'étude qui servent les débats citoyens. L'indépendance de la statistique publique est donc un pilier de la démocratie au même titre que celle de la justice ou des médias. L'inscription de l'indépendance de la statistique publique dans la loi est une condition forte de la confiance des citoyens dans cette institution.

Les données et les études produites doivent répondre à une demande sociale. Le processus de production de ces données et analyses doit être transparent et doit respecter des règles d'éthique qui ne se limitent pas à des règles techniques ; les règles peuvent être discutées dans un cadre approprié à la nécessaire indépendance des acteurs et aux finalités de leur mission.

Le Comité National de l'Information Statistique (CNIS) et l'Autorité de la Statistique Publique (ASP) doivent jouer un rôle de coordination des institutions statistiques publiques. La statistique publique doit délivrer les données essentielles au débat public, mais aussi délivrer et



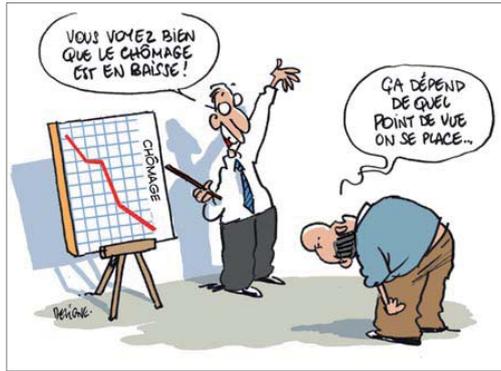
documenter des méthodologies, le champ de validité des méthodes mises en œuvre. Les résultats et les travaux doivent être mis à la disposition de tous, conçus pour que chacun se les approprient, pas seulement le chiffre, mais sa documentation et l'analyse qu'il permet, ce qu'il dit de la situation qu'il décrit.

Toutes ces enquêtes doivent s'inscrire dans le strict respect du secret et des données personnelles. Nous y veillons.

... mais des décisions politiques menacent l'Insee ...

D'abord par des volontés politiques, comme la création du centre de Metz réalisée en 2011. 185 agents y travaillent déjà. Et bien que le bâtiment actuel soit déjà au maximum de ses capacités, un effectif de 400 personnes est envisagé pour 2017. Ces « nouveaux » agents ne viendront pas de nulle part : ils réduiront d'autant les effectifs des autres établissements alors que l'Insee a perdu 1 000 agents sur 6 000 depuis sept ans.

À l'Insee la RGPP, qui a imposé une diminution drastique des effectifs, a laissé des services entiers exsangues. Elle a imposé une mutualisation des travaux, au détriment de la qualité du travail et a détérioré les conditions de travail. Par exemple, la gestion des ressources humaines est progressivement centralisée dans un seul établissement, au CSRH. C'est la mort programmée de la RH de proximité. La réduction des effectifs de l'Insee (« la règle du 1 sur 2, voire 1 sur 3 ») accroît le risque de souffrance au travail avec des restructurations internes se préoccupant peu des personnels et des organisations du travail fondamentalement inchangées. Nous nous battons pour que des effectifs suffisants viennent compenser les manques et permettre la satisfaction des besoins en matière de statistiques et d'études économiques et sociales.



... avec une direction autiste et méprisante

Les décisions prises par la direction de l'Institut aggravent celles du politique : réorganisation du secrétariat général (désorganisation plutôt), mise en place d'un nouveau logiciel des RH, Sirhius, dont l'efficacité est discutable... Ces passages en force ont pour conséquence une déshumanisation des emplois, une perte d'intérêt des agents pour leur travaux.

De plus, la direction transforme le dialogue social en simple formalité administrative pour entériner ses décisions.

Des mutations inquiétantes

En 2011, le Genes (Groupement des écoles) a été transformé en Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP). Ces écoles forment également des banquiers, des statisticiens dans les secteurs pharmaceutiques, financiers et marketing. Ce ne sont pas les mêmes métiers que ceux de statisticiens publics, et nous veillerons à ce que les écoles (ENSAI, ENSAE) et les laboratoires de recherche (CREST) assurent une formation et une recherche de qualité au service du bien commun et de la demande sociale.

La contractualisation des enquêtrices et enquêteurs a démarré le 1er janvier 2013, mettant un terme, non sans mal, à leur statut de pigistes. C'est un progrès, même si la mise en œuvre de cette contractualisation, fruit d'une mobilisation de plusieurs dizaines d'années, se fait difficilement. Les moyens humains nous semblent insuffisants pour mettre en place ce statut, avec un surcroît de travail mal anticipé pour nos collègues dans les bureaux. Enfin, les moyens financiers ne permettent pas de rémunérer correctement tous nos collègues enquêtrices et enquêteurs.

Enfin, l'Insee est présent sur l'ensemble du territoire, avec un établissement dans chaque région. Ces établissements assurent une information locale de qualité, avec une adaptation aux spécificités locales, autant dans la production de données que dans la diffusion de chiffres et d'études. Ces missions sont sans cesse attaquées. À terme, c'est même l'existence de certains de ces établissements qui est menacée. Que deviendront les personnels, et quelle égalité de traitement entre les territoires ?



ADMINISTRATION CENTRALE : des réformes, des réformes, et encore des réformes

Derrière les hauts murs de la Citadelle Bercy, tout porte à croire à toute personne qui y est extérieure, qu'il ne s'y passe pas grand chose, que les rythmes des organisations sont réglés comme sur du papier à musique et que la routine bureaucratique imprime sa marque sans à-coups ni accros. Le concert lancinant des experts, des technocrates rompus aux techniques budgétaires, aux prévisions économiques, aux audits comptables et financiers semblent se dérouler dans un train-train quotidien inamovible.

Pourtant, depuis près d'une décennie, les évolutions des périmètres ministériels et directionnels, celles des modes de gestion, la mise en œuvre de grands projets informatiques structurants ne cessent de bouleverser les organisations.

Comme ailleurs dans les grandes directions à réseaux déconcentrés (DGFIP, Douanes, CCRF, INSEE), la RGPP est passée par là. La MAP y passe aussi à une vitesse et dans une intensité décuplées. Depuis 2008 et sous l'égide des politiques budgétaires restrictives, les emplois de gestionnaires chevronnés y sont rendus par centaines chaque année (plus de 200 emplois supprimés en 2011, idem en 2012, 160 emplois en moins prévus dans la Loi de Finances 2013...). Simultanément, la pression managériale en faveur de la performance individuelle ne cesse de s'accroître. On enregistre une détérioration des conditions de travail avec son lot de cas de souffrance au travail et de risques psycho-sociaux attestés par des enquêtes ergonomiques et la médecine de prévention, jusque et y compris dans les directions et services considérés comme les plus prestigieux ou les plus en pointe. Phénomène dont on ignore tout ou presque à l'extérieur de cette imposante enceinte. Phénomène que la fédération Solidaires Finances et son syndicat local SUD Centrale jugent nécessaire d'ébruiter.

La direction de l'Industrie et des Entreprises encore mise sur le grill



Dans un contexte de crise économique, avec une augmentation des plans sociaux et des faillites d'entreprises, voire de destruction de pans entiers de l'industrie, la direction générale en charge de ces secteurs ne cesse d'être bouleversée. Le leitmotiv pour justifier ces chocs organisationnels sont toujours de deux ordres : adaptation à un environnement dégradé et souplesse accrue afin de ne pas faire peser sur les entreprises le poids de la réglementation tatillonne et des «charges administratives».

◆ **En 2009, trois directions sont fusionnées** (Entreprises, Petites et Moyennes Entreprises et Artisanat et Tourisme) **en une seule** direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCS). Aucun repos en matière d'emplois : chaque année les gains de productivité y ont été importants ; la RéATE, passant par là elle aussi, a démantelé l'activité de ses corps techniques des DRIRE, basculés dès 2009 à 80 % dans la sphère de l'Environnement (personnels gérés sous convention bi-ministérielle) ; de même, le contrôle sur les statistiques industrielles (SESSI) lui a été enlevé au bénéfice de l'INSEE (SSNE/INSEE). Fusion, changements de culture, économie d'emplois, regroupement des services à la périphérie parisienne, à Ivry, en mars 2012: autant d'efforts et d'indicateurs d'adaptation qui, convenons-en, n'ont eu aucun effet majeur visible sur le tissu économique... Les croisements d'organisation, de cultures, de processus n'ont pas été fertiles.

◆ En 2013, «démarche stratégique» ou nouvelle réorganisation ?

Lors du 2ème Comité interministériel de la Modernisation de l'action publique et de la publication, le 4 avril, du Plan ministériel de Modernisation et de simplification élaboré par les ministères du Redressement productif, de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, il a été acté que la DGCIS, à l'instar de la DGFIP et de la Direction générale des Douanes (DGDDI), lancerait une «Démarche stratégique». Cette démarche devrait lui permettre de « s'engager dans un processus d'adaptation de ses missions, moyens et de son organisation afin d'être en parfaite cohérence avec les priorités du gouvernement et des ministères».

Le nouveau directeur général, déniait les pressions gouvernementales, a présenté le 31 mai «SA» démarche aux organisations syndicales locales. Selon lui, il s'agira d'équilibrer le rôle stratégique de prévision économique de la DGCIS avec son rôle d'animateur/coordonateur auprès des entreprises. En outre, à la «verticalité» des services, se substituera un fonctionnement plus «transversal» nécessitant des «ajustements» de frontières entre les secteurs et des procédures internes.

Ajustement, adaptation, transversalité ou mutualisation, management plus stratégique sans oublier l'évolution des métiers du développement économique dans les pôles 3E (Entreprises, Emploi, Economie) des DIRRECTE qui s'accompagneront probablement de nouvelles économies de moyens. La nécessaire «adaptation» à l'environnement n'est bien souvent qu'un prétexte pour masquer cet exclusif but.

La DGCIS assure aussi la tutelle d'un certain nombre d'opérateurs : ATOUT France, INPI, Agence nationale des Fréquences, la LNE et de quatre entités comptant moins de 50 salariés. Ces organismes ne seront guère à l'abri de la tornade «modernisatrice» ni du vent sec de la «reprise en mains» qualifiée «d'amélioration du pilotage»...

Au vu de ce qui se passe dans cette direction, considérée comme «vieille» et inadaptée avant même d'avoir fait ses preuves et qui va devoir à nouveau évoluer dans un calendrier serré, on ne peut que poser une seule question à la tutelle : «avec tout cela, c'est pour quand le redressement productif ? Pour y parvenir ne faudrait-il pas notamment que les personnels qui y dédient leurs activités publiques cessent d'être utilisés comme simple variable d'ajustement dans une logique budgétaire aveugle?».

Des «projets structurants» en veux-tu en voilà...

◆ **L'Office national de paye** dont la dimension interministérielle est croissante a été créé par la RGPP en 2007. Au delà de l'ambition initiale visant à faire basculer l'ensemble de la rémunération des fonctionnaires de tous les ministères vers cet organisme unique, les constats dans la gestion quotidienne ne sont guère rassurants. Fort turn over, primauté des sociétés informatiques sur les choix de recrutement, nombreux cas de souffrance signalés, faible évaluation des risques professionnels, emménagement d'équipes grandissantes et aux cultures diverses (public/privé, ministères et services aux procédures de gestion administrative et de paye différents...) dans des espaces insuffisants dénotent plutôt la construction d'un «monstre hybride» difficile à piloter.

Compte tenu des constats alarmants, des retards pris dans le calendrier de mise en œuvre, plusieurs audits ont été programmés au cours du 1er semestre (mission IGF-CGEIET, revue externe de l'architecture technique par l'ex DISIC, audit des applications actuelles de paie). Mais qu'à cela ne tienne, la mise en place et la montée en charge de l'ONP est confirmée par la MAP et si possible dans le respect des délais prévus...

◆ **Le Service des Achats de l'État** voit ses compétences et ses missions renforcées et étendues à l'ensemble des opérateurs de l'État.

L'objectif de performance financière assigné est impressionnant : 2 mds € d'économies supplémentaires à l'horizon 2015. Pourtant, comme à l'ONP, les constats quant aux conditions de gestion des personnels et d'installation sont alarmants. Des enquêtes de la médecine de prévention et d'ergonomes ont étayé les signalements effectués par les organisations syndicales au CHS CT d'administration centrale. Un déménagement récent a réduit les surfaces occupées et les espaces de réunions quotidiennes indispensables pour l'efficacité des équipes....

Malgré cela, les nouveaux textes d'organisation ont été examinés le 14 juin, sans qu'aucune création d'emplois supplémentaires n'ait été engagée pour assurer ces nouvelles missions. Dans une telle situation, le dialogue social ne peut qu'être faussé.

La liste des impacts de la MAP sur l'administration centrale de Bercy, véritable RGPP à la puissance +, n'est pas exhaustive mais éclairante de dysfonctionnements symptomatiques. Il est à craindre que faire le choix d'accélérer un tel mouvement de réformes, au moment même où les constats sont repérés et non solutionnés ne fera qu'empirer la situation à moyen terme.



INDUSTRIE : un réseau démantelé en 15 ans

Du temps du secrétariat d'État ou d'un ministère spécifique, l'Industrie a été une administration à réseau déconcentré. Depuis l'absorption de cette branche Industrie dans le ministère de l'Économie, le réseau sur le territoire a perdu une grande part de ses missions d'experts (contrôle des véhicules notamment). Transféré au ministère de l'Environnement en juin 2007, il a par la suite fait les frais de la RéATE par la dispersion de 80% de ses agent(s) dans les DREAL. Une histoire de démantèlement d'un réseau dont il faut tirer les enseignements afin d'éviter qu'un tel scénario ne se reproduise.

Par le biais de ses services déconcentrés, les Directions Régionales de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE), le ministère de l'industrie, auquel a été adjoint, selon les époques, le commerce, l'artisanat, le commerce extérieur, les postes et télécommunications..., exerçaient essentiellement des missions de contrôle de premier et de second niveau dans des domaines qui touchaient la sécurité des biens et des personnes, notamment dans ceux liés à la métrologie légale (balances, ponts bascules, pompes à essence...), aux équipements sous pression, aux véhicules terrestres, aux installations classées pour la protection de l'environnement, aux mines et carrières, aux barrages et au nucléaire. Parallèlement, ces services exerçaient aussi une mission de développement industriel (économique) au profit des entreprises qui agissaient dans le sens de l'innovation et du développement durable.

Dès sa mise en place en France à la date du 1er janvier 1992, le contrôle technique périodique des véhicules légers, obligatoire, réglementé par le Code de la Route (R.323-1 à R.323-26) et l'arrêté du 18 juin 1991, modifié par plusieurs arrêtés successifs, a directement été concédé aux centres de contrôles agréés. Le ministère de l'industrie inaugurerait les prémices de ce qui allait s'appeler, sous l'ère Sarkozy, la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), devenue, depuis l'élection de F. Hollande, la Modernisation de l'Action Publique (MAP).

Perte d'influence depuis les années 1990

Ce sont d'abord les missions de premier niveau relatives à la métrologie et aux équipements sous pression qui furent rapidement déléguées à des organismes privés.

◆ **En 1997**, l'intégration du ministère de l'industrie aux ministères économiques et financiers a pu laisser penser que le gouvernement de l'époque (Jospin) avait pris toute la mesure de l'importance de ses missions, notamment de ses missions régaliennes. Au contraire les pertes de missions continuèrent, par exemple avec la création, sur la volonté du Président Chirac, en 2006 de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) à partir de la direction générale de la sûreté nucléaire et de la radioprotection.

◆ **Dès les années 2000**, les pertes de missions de 1er niveau se sont encore accélérées pour aboutir à leur disparition totale. En effet, en 2000 le contrôle métrologique des taximètres a été délégué aux centres de contrôles techniques des véhicules légers. Il en a été de même pour le contrôle des équipements de véhicules spéciaux (ambulances, vsl..).

◆ **En 2002**, l'arrivée de F. Mer, comme ministre de l'économie, des finances et de l'industrie a sonné le glas du peu de contrôles techniques de premier niveau qui demeuraient impartis aux DRIRE. C'est en effet lui, probablement nommé pour « dégraisser » la branche économie, finances et industrie, qui a déterminé que certaines missions exercées par ces services déconcentrés deviendraient des missions périphériques et que d'autres constitueraient le cœur de missions.

Il n'est pas scandaleux de faire le rapprochement de la perte de la dernière mission de 1er niveau des DRIRE, celles des contrôles techniques des poids lourds, avec la catastrophe de l'usine AZF de Toulouse survenue en septembre 2001.

En effet, l'ampleur du bilan humain et matériel et l'émotion soulevée par l'explosion qui ont entraîné la création d'une loi, dite loi Bachelot, du 30 juillet 2003 (n° 2003-699) qui a constitué la Garantie des catastrophes technologiques, a aussi contraint, pour calmer les esprits, le pouvoir politique en place d'annoncer le renforcement des contrôles de ces installations.

A l'époque, ce renforcement en personnel devait se traduire par le doublement de l'effectif des inspecteurs des installations classées pour la protection de l'environnement qui sont des agents du ministère de l'industrie (techniciens supérieurs et ingénieurs).

Or, pour tenir parole, il fallait trouver des personnels qualifiés. S'ils existaient bien en DRIRE, ils exerçaient des missions de contrôles techniques, notamment des poids lourds.

Comme déjà dans ces années là, il était fortement question de restrictions budgétaires et de réduction d'effectifs dans la fonction publique, il n'était pas envisageable de recruter en masse des fonctionnaires. C'est donc essentiellement par redéploiement que l'inspection des installations classées allait être renforcée et que la décision d'abandonner la mission des contrôles techniques a dû être prise. Ajouter à cela que les contrôles en question constituaient une manne importante de profit sur laquelle lorgnaient depuis longtemps les organismes agréés spécialisés (DEKRA, Autosur, Sécuritétest...) et la boucle est bouclée.

Sous prétexte que les contrôles techniques de tous les véhicules terrestres seraient mieux conduits par des organismes privés, les DRIRE perdaient leur dernière mission de contrôle de premier niveau. La branche Industrie s'affaiblissait encore et, plus grave, elle perdait l'essence même de ses missions régaliennes originelles.

RGPP, Réate ou MAP un démantèlement continu, l'intérêt général abandonné

◆ En 2008, la création du « grand » ministère, voulu et prôné depuis plusieurs années par N. Sarkozy, qui regroupa entre autres les transports, l'équipement, l'écologie, le logement, scella le démantèlement et la disparition des DRIRE et de son ministère de tutelle, le ministère de l'industrie. La RGPP et la Réorganisation de l'Administration Territoriale (Réate) allaient parachever le projet.

Les anciennes missions des DRIRE, maintenant allégées des missions de premier niveau toutes externalisées, allaient rapidement se déclinier sur deux champs ministériels : les ministères financiers (ministère du redressement productif) et le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie par le biais de leurs services déconcentrés respectifs : les Directions Régionales des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) et les Directions Régionales de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Ces directions régionales, qui sont l'une des conséquences de la révision générale des politiques publiques, doivent exercer, chacune dans leur domaine, des missions censées avoir des synergies, permettre de faire des économies budgétaires et de rendre un meilleur service public au citoyen.

Il en va de même pour les Directions Départementales Interministérielles, conséquentes elles

à la Réorganisation administrative territoriale de l'Etat (Réate).

Dans les faits, où en sommes nous aujourd'hui ? La MAP, qui a remplacé la RGPP, n'est qu'un changement de forme et encore !

Sur le fond, la MAP reconduit les effets destructeurs de la RGPP aussi bien sur le plan du service public de proximité que des conditions de travail des fonctionnaires et ce sans avoir engendré de réelles économies pourtant annoncées à grands renforts de médias par les responsables politiques.

Les synergies invoquées pour justifier le regroupement des directions régionales et réduire les effectifs sont loin d'avoir fait leurs preuves. Dans les DREAL, par exemple, qui regroupent notamment les anciennes directions régionales de l'environnement et celles de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, les missions antagonistes de ces deux directions devenues services de la DREAL le sont restées et doivent toujours fréquemment faire l'objet d'arbitrages du préfet.

Dans les DIRECCTE et les DDI, notamment en ce qui concerne la concurrence consommation et la répression de fraudes et de la concurrence, dans lesquelles les agents sont dispersés, sans de réelles perspectives nationales de contrôle, il n'existe plus de cohérence. La tromperie sur la viande de cheval en est malheureusement l'illustration. Ce scandale économique ne semble pas avoir servi d'exemple puisque le démantèlement de la fonction publique d'état et de la branche industrie continuent de plus belle sous couvert de la MAP et du Plan Ministériel de Modernisation et de Simplification (PMMS) du ministère du redressement productif. La seule direction centrale (DGClS) dont dispose le ministre se réorganise pour devenir un «laboratoire» du numérique et de l'innovation. Son organisation territoriale (DIRECCTE) est confirmée alors qu'elle s'est déjà avérée inefficace.

La création d'un poste de commissaire régional du redressement productif, le projet de loi sur la décentralisation qui prévoit un transfert des missions de développement économique aux collectivités locales, les propositions de certains directeurs régionaux d'externaliser maintenant les missions de second niveau relatives aux véhicules terrestres imparties aux DREAL et qui concerne la lutte contre l'insécurité routière, la demande incessantes de simplifier les procédures et l'insurrection des dossiers touchant les installations classées pour la protection de l'environnement et bien d'autres pistes vont toutes dans le sens de la transformation du rôle de l'Etat.

La mutation du ministère appelé maintenant du Redressement productif est en phase d'achèvement. **Ce grand ministère de contrôle et de protection des citoyens face aux dangers industriels et de la route est devenu un organisme de conseils aux entreprises. Il a perdu son âme et ses missions originelles au détriment des citoyens et des agents qui œuvrent au sein de ses services.**

NOS RETRAITES 2013

Partager les richesses c'est taxer les profits, pas notre niveau de vie

Solidaires



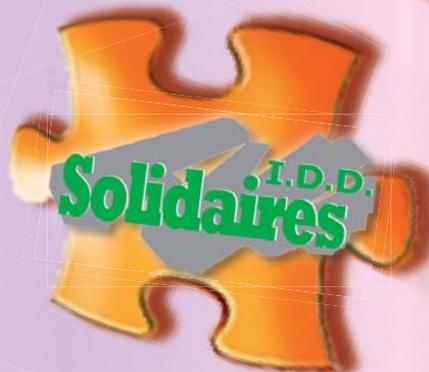
En luttant contre le chômage, en s'attaquant aux revenus du capital. En luttant contre la fraude fiscale (la part salariale perdue depuis trente ans au profit des dividendes : 170 milliards par an ! 230 milliards de dividendes distribués en 2012 !)

Partir à la retraite à 60 ans avec 37,5 années de cotisations pour un taux plein à 75 % c'est possible !

Il faut supprimer la décote/surcote et abroger les lois Balladur et Fillon. Il faut lutter ensemble pour des retraites décentes pour toutes et tous.

**C'est tous ensemble
qu'il faut se battre pour les retraites !**

**Tous mobilisés
le 10 septembre 2013**



Sont également membres :
Solidaires SNABF - SUD CNP